



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°060-2026

SEANCE DU : 29 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 29/09/2026

Affichée le : 21/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON**, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 23

Pouvoirs : 2

Absents : 2

Etaient**présents :**

Patrick RAOULT

Patricia GOASDOUE

Catherine DEVILARD

Daïkha BRICOUT

~~Hervé SOUPRAYEN~~

Martine TISSU

Alban RANGIER

Thomas PROUST

Françoise GODENNE

~~Serge GHILLEBAERT~~~~Anne-Laure BONCORI~~

Audrey SABOURIN

Monique ROBERT

Morgane RABISCHUNG

Fabien VOLLE

Michel WATIER

J.M. HENNEBERT

Anissa BENDHIAF

~~Ambre OLLIVIER~~

Céline GALLAND

Thierry CHAUMERLIAC

Franck MARCHAL

David GRANDINETTI

Edouard DEGREMONT

Aude MAZURELLE

Eric DEVILARD

Absents représentés : Ambre OLLIVIER pouvoir à Fabien VOLLE et Serge GHILLEBAERT pouvoir à Madame le Maire

Absents non représentés : Anne-Laure BONCORI, Hervé SOUPRAYEN

Secrétaire de séance : Patricia GOASDOUE

Délibération n°060/2026 : Incorporation dans le domaine public communal de l'assiette de la sente privée nommée « rue aux Prêtres » pour un euro symbolique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'ordonnance 2015-1341 du 23/10/2025,

Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3 sur le transfert amiable,

Considérant la demande en date du 7 avril 2021, de la famille GIORGI, propriétaire de la parcelle E 491 nommée « rue aux Prêtres », qui dessert un lotissement,

Considérant qu'il y a nécessité de recueillir une approbation du conseil municipal sur cette cession qui serait suivie immédiatement d'un classement dans le domaine public communal,

Considérant les conditions suivantes :

- les conditions mentionnées dans la délibération n°60-2024 ont été remplies et que les documents nécessaires ont été transmis à Maître BABUT,
- l'acquisition de la parcelle cadastrée E 491 à l'Euro symbolique sans obligation de versement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre),

- DECIDE d'acquérir pour un euro symbolique la rue aux Prêtres en vue de l'incorporer dans le domaine public communal.
- AUTORISE Madame le Maire à accomplir les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme, le 30 septembre 2026



Le Maire,
Céline CAUDRON